

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

Nombre de votants :

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents :

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique.

Délibération n°2023D138 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Centre aquatique intercommunal – Exploitation – Approbation du choix de délégataire – Approbation du contrat de délégation de service public et ses annexes.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles relatifs aux contrats de concession ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2016 créant le service public de l'exploitation du centre aquatique intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 approuvant le principe de la délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation de la délégation de service public contenant notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, joint au dossier de synthèse (Annexe 1) ;

Vu le rapport d'analyse des offres initiales de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises avec lesquelles il est décidé d'engager la phase de négociation et de rejeter l'offre et l'analyse des propositions de celles-ci, joint au dossier de synthèse (Annexe 2) ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public et ses annexes, en date du 3 juillet 2023, présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre initiale, la liste des candidats avec lesquels les négociations sont engagées ou non, joints au dossier de synthèse (Annexe 3) ;

Vu le rapport sur le choix de l'exécutif présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat, joint au dossier de synthèse (Annexe 4) ;

Vu le projet du contrat et ses annexes, joints au dossier de synthèse (Annexe 5) ;

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys s'est prononcé, par délibération en date du 4 avril 2023, sur le principe de la délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2024 et a autorisé M. le Président à lancer la procédure ;

Considérant que la procédure de passation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal a été conduite conformément aux dispositions de la troisième partie du Code de la commande publique relative aux contrats de concession, et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que 3 offres ont été remises, à savoir :

- VERT MARINE
- ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR
- EQUALIA

Considérant que la commission de délégation de service public a rendu son avis et que Monsieur le Président a décidé d'engager les négociations avec les candidats EQUALIA et ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR et à envoyer un courrier d'information au candidat VERT MARINE l'informant, qu'au vu du classement retenu dans le rapport d'analyse des offres initiales et de la notation de son offre, il n'est pas retenu pour participer à la phase de négociation ;

Considérant que les deux candidats EQUALIA et ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR ont été auditionnés le 13 juillet 2023 et qu'à l'issue des négociations, les candidats ont remis leur offre finale ;
Considérant qu'après avoir analysé lesdites offres finales, le Président procède au choix de retenir comme attributaire du contrat de délégation de service public l'entreprise EQUALIA conformément au rapport ci-annexé ;

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise EQUALIA en tant que délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'APPROUVER le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal et ses annexes,
- D'AUTORISER M. le Président à signer ledit contrat et tous les documents y afférents ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à la majorité (32 voix « pour » et 6 voix « contre » : Mme BERTRAND, M.DEHAENE, Mme DUHAYON, M.FICHEUX, M.HENNEON, Mme VILLE) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,



Le Président,
Jacques HURLUS